

Plusieurs menaces planent au-dessus des entreprises pour le printemps 2021

Les chiffres bruts de l'économie française sont les arbres qui cachent une forêt de redoutées et massives défaillances d'entreprises. La fin des aides publiques et le début du remboursement de certains prêts font craindre le pire pour 2021.

Temps de lecture : minute

9 décembre 2020

Semaine après semaine, les remontées des statistiques de l'économie française confirment que les massives aides publiques décidées par le gouvernement — déjà 86 milliards d'euros — ont amorti le choc de la crise économique liée à la pandémie et aux mesures de confinement. L'Insee annonçait même il y a un mois une nette hausse des créations d'entreprises en France, de juillet à septembre 2020. Cette fois, selon les données recueillies par les greffiers des tribunaux de commerce de France, il y aurait eu une baisse de 37% des ouvertures de procédures collectives entre le 1er septembre et le 30 novembre, par rapport à la même période en 2019.

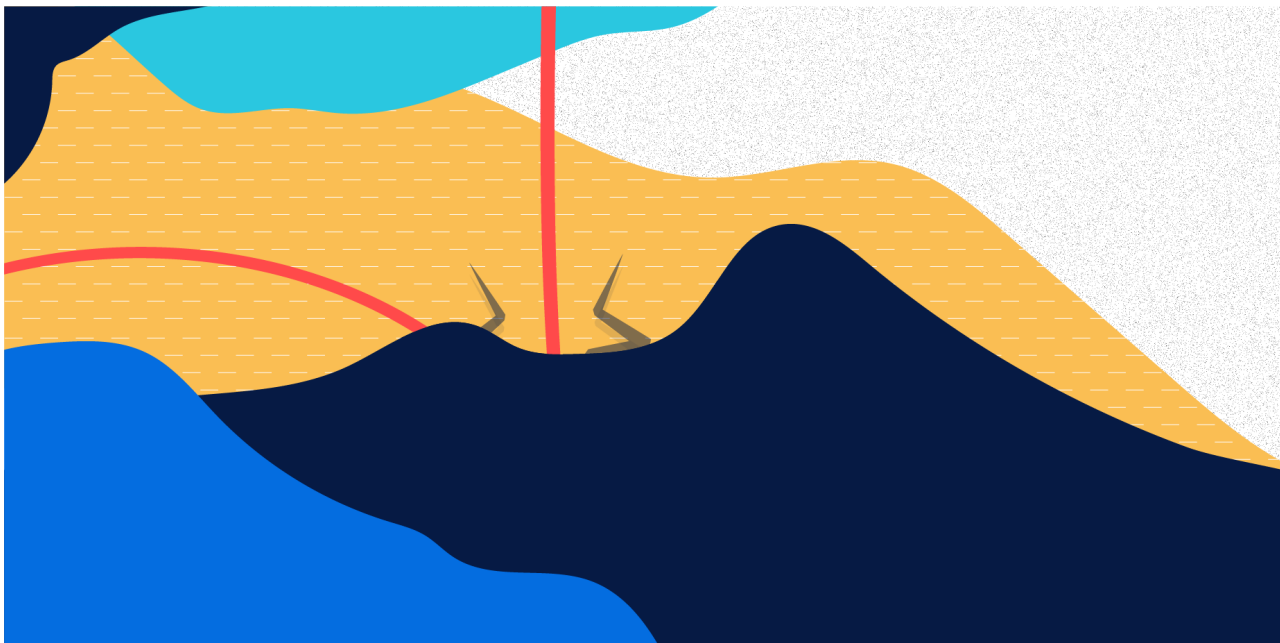
Cette différence *a priori* surprenante vu le contexte actuel de crise s'explique notamment par les nombreuses aides accordées aux entreprises — des PGE au report de charges — qui les maintiennent sous perfusion. Le journal économique avance également le refus des Urssaf d'assigner en justice les mauvais payeurs. Résultat, il devrait y avoir 15 000 faillites de moins cette année par rapport à 2019, expliquent *Les Echos*.



À lire aussi

Faillite, dépression... Des associations aident les entrepreneurs dans l'impasse

Mais cette baisse en trompe l'oeil à court terme n'augure rien de bon pour le moyen terme. "*Cette accalmie ne pourra pas durer*" , commente le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce. Car deux menaces planent au-dessus des entreprises : l'arrêt des aides et le début du remboursement de certains prêts garantis par l'État. Si un report des premières mensualités de remboursement est possible jusqu'à mars 2022 pour les entreprises qui en ont fait la demande, d'autres commenceront à rembourser leur PGE dès le mois de mars. En outre, Bruno Le Maire a annoncé la semaine dernière la fin du Fonds de solidarité pour la plupart des secteurs économiques, provoquant l'ire des indépendants.



À lire aussi

PGE et report de charges : ne vous faites pas surprendre par les remboursements

Face à cette issue connue, les économistes commencent à dévoiler leurs prévisions : ceux d'Euler Hermes s'attendent à une vague de défaillances d'entreprises et plans sociaux à partir du deuxième trimestre 2021.

Pourquoi à cette période ? Car c'est le moment où *"les entreprises françaises paieront les impôts de production et les acomptes trimestriels d'autres taxes"* , précisent *Les Échos*.

Article écrit par Thomas Giraudet